



Appel à candidatures

Espace-test agricole

La Combe de St-Affrique

Octobre 2025

L'Espace-test agricole La Combe de St-Affrique est membre du



Cet appel à candidatures est lancé car une parcelle se libère fin septembre 2025 sur le lieu-test permanent.

Il est à noter que tout projet de test « en archipel » sur du foncier public, des fermes existantes ou sur du foncier privé peut être étudié.

Contenu du document

Ce document présente :

- le test d'activité agricole
- l'espace-test agricole et particulièrement l'Espace-test La Combe.
- le cheminement du· de la candidat·e vers une potentielle entrée en test.



Contexte historique

En 2009 la commune de Saint-Affrique et la communauté de communes du Saint-Affricain sont à l'initiative de la réflexion et des échanges entre acteurs sur l'idée de **créer un espace-test agricole afin d'inscrire le test d'activités comme outil innovant dans la démarche d'accompagnement à l'installation-transmission**.

Dès 2011 le lycée agricole et CFPPA La Cazotte, la chambre d'Agriculture, l'ADDEAR, BGE Aveyron et des maraichers et maraichères s'investissent dans l'élaboration de ce projet avec l'appui et l'accompagnement de la Communauté de Communes.

La volonté est de regrouper un ensemble de fonctions nécessaires au parcours de la personne en test afin de lui permettre de se tester et de tester son projet agricole et son projet de vie

1.1. Pourquoi la volonté de créer un espace-test agricole ?

Les élus locaux et les acteurs qui ont soutenu la démarche souhaitaient :

- accompagner l'installation de nouveaux agriculteur·ices et la transmission des fermes
- proposer de nouvelles formes d'entrées en agriculture pour des porteuses et porteurs de projet qui rencontrent des freins forts dans la concrétisation de leur projet d'installation
- diversifier la production agricole du territoire et répondre à la demande croissante de légumes de qualité produits localement, notamment en restauration collective

1.2. Un portage de la communauté de communes du Saint-Affricain, soutenu par les acteurs locaux et la région Midi-Pyrénées

- les élus locaux ont eu une forte volonté politique pour créer et faire fonctionner l'espace-test agricole.
- la CC a été le financeur principal des équipements avec l'appui de la région Occitanie et du fonds Leader.
- la CC apporte un soutien financier aux structures partenaires, le CFPPA La Cazotte et BGE Aveyron depuis sa création ainsi que la région Occitanie (2018/2023).



Inauguration du lieu-test permanent de l'espace-test agricole en novembre 2016.

Clarification des termes utilisés : test d'activité agricole, espace-test agricole, lieu-test

Le test d'activités agricoles s'inscrit dans un parcours de création progressive d'activité. Il permet à une personne de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque. L'objectif pour la personne en test est d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon de son projet.

L'Espace-test agricole est un dispositif coordonné qui réunit l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Pour l'ETA La Combe 3 structures agissent ensemble pour le déploiement et le fonctionnement de l'ETA : la communauté de communes du Saint-Affricain Roquefort 7 Vallons, le CFPPA la Cazotte et BGE Aveyron.

L'espace-test agricole La Combe de St-Affrique fait partie du **Réseau national des espaces-test agricoles, le RENETA**.



Sa charte constitue l'élément fédérateur des membres du RENETA. En la signant ils la reconnaissent et s'engagent à mettre en œuvre les principes, méthodes et objectifs qui y sont énoncés. Elle est jointe en annexe de l'appel à candidatures.

Le Lieu test désigne un lieu physique, qui peut-être soit un support temporaire (lieu-test éphémère) ou permanent (lieu-test permanent) à des tests d'activité. L'ETA La Combe comporte un lieu-test permanent c'est-à-dire qui n'a vocation qu'à accueillir du test d'activité. A l'issue les personnes qui souhaiteraient s'installer doivent trouver un lieu pour cela.

L'espace-test agricole La Combe

a. Le cadre légal

Les entrepreneuses et entrepreneurs à l'essai sont hébergés à travers le contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois. Il est signé par l'EAE avec la couveuse Altitude.

Le CAPE permet à l'EAE de :

- conserver son statut (demandeur d'emploi, allocataire...) et ses revenus
- percevoir les remboursements de frais et une rémunération basée sur son chiffre d'affaires.
- accéder à une plateforme en ligne de gestion commerciale « evolbee.fr » pour pouvoir saisir factures de ventes et d'achats, analyser la rentabilité de l'activité et avoir un bilan et un compte de résultat
- bénéficier d'une assurance responsabilité civile professionnelle collective

Les entrepreneuses et entrepreneurs à l'essai bénéficient :

- d'une mise à disposition de foncier et d'agroéquipements variés pour mener une activité agricole maraîchère
- d'un accompagnement technique et humain
- du foncier, du matériel

b. Un accompagnement

Quelles structures interviennent dans l'accompagnement ?

L'EPL la Cazotte et BGE Aveyron assurent le cœur de l'accompagnement.

La communauté de communes assure un accompagnement « fil rouge » qui vise à assurer la complémentarité des missions de la Cazotte et de BGE et l'apport de réponses adaptées aux besoins des personnes en test d'activité ; elle favorise la mise en réseau et l'immersion de l'espace-test l'écosystème d'acteurs locaux.

Quels champs couvre l'accompagnement ?

La personne en test est confrontée, à l'échelle réduite, à ce qui représenterait son travail au quotidien en tant que futur·e professionnel·le.

L'accompagnement porte donc sur 3 champs :

- Projet agricole / projet de vie
- Technique : gestion du système de production et des problématiques rencontrées
- Entreprenariat : gestion comptable, sociale et fiscale, commercialisation etc.

Quelles compétences pour chaque structure ?

L'accompagnement à la gestion du système de production et les problématiques rencontrées est assuré par le **CFPPA la Cazotte** à travers des professionnel·les du maraichage en agriculture bio et de l'accompagnement de projet professionnel agricole.

L'accompagnement à la gestion comptable, fiscale et sociale de l'activité est assuré par **BGE Aveyron** à travers un professionnel qualifié dans l'appui aux futur·es entrepreneurs et entrepreneuses avec la mise à disposition d'un logiciel et de formations.

L'accompagnement dans la commercialisation et la valorisation des productions est assuré à la fois par le **CFPPA, BGE Aveyron et la communauté de communes**

L'accompagnement dans le développement du projet agricole et du projet de vie est aussi réalisé conjointement par les 3 structures (chiffrage, choix techniques, recherche de foncier etc.).

Quelle posture d'accompagnement ?

Appui, conseil, orientation, soutien : en phase de test il est essentiel que la personne soit confrontée à la réalité technique, économique, tout en étant accompagnée. L'enjeu pour l'espace-test est de permettre la confrontation de la personne avec différentes techniques, outils, difficultés pédo-climatiques, insertion dans le réseau professionnel, débouchés de

commercialisation etc., pour lui permettre de faire des choix éclairés pour la suite de son projet.

En complémentarité l'EAE peut solliciter d'autres organismes de l'écosystème d'acteurs qui agissent en matière d'installation-transmission agricole, selon ses attentes et l'état d'avancement de son projet.

Schéma de fonctionnement de l'Espace-test agricole La Combe et l'écosystème d'acteurs



c. Du foncier et les biens mis à disposition

Le lieu-test est situé à proximité de Saint Affrique (12400), classé en zone agricole.



Caractéristiques agronomiques

Les surfaces disponibles pour chaque projet forment un ensemble de 6000 m² de terres cultivables dont 800 m² sous abris-froid.

Les terres présentent un bon potentiel agronomique pour la mise en place d'une activité maraîchère.

Le sol est argilo-limoneux sur roche mère en dégradation. Sa couleur rouge dominante met en évidence sa richesse en minéraux, ce qui donne encore plus d'arômes aux fruits et légumes produits.

Des analyses de sol physico-chimiques ont été effectuées en 2022. Elles sont à votre disposition de la personne candidate sur demande.

L'ensemble du domaine est certifié en Agriculture Biologique depuis 2016.

Il est à noter que tout projet de test « en archipel » sur du foncier public, des fermes existantes ou sur du foncier privé peut être étudié.

Infrastructures et matériel

La Communauté de Communes, en contrepartie d'une participation financière, met à disposition de la personne en test :

- 2 serres de 400 m²
- 1 serre collective contenant le matériel et permettant de réaliser les semis
- 1 bassin collectif de stockage d'eau (400 m³) avec réseau primaire d'irrigation desservant les parcelles
- 1 réseau d'électricité
- 1 bungalow collectif
- 1 container collectif de stockage du petit matériel
- 1 chambre froide collective
- du matériel et des agroéquipements collectifs dont la liste est jointe en annexe

d. Une animation de l'espace-test

L'espace-test bénéficie d'une animation qui s'assure de la coordination des structures impliquées dans le fonctionnement de l'espace-test, de l'intégration du dispositif dans le réseau partenarial et dans le territoire, de rechercher et mobiliser des partenaires opérationnels ou financiers, de communiquer de façon adaptée etc.

e. La participation financière de la personne en test

La contrepartie financière de la mise à disposition par la Communauté de Communes du foncier certifié AB, du réseau d'irrigation primaire, des agroéquipements, du matériel ainsi que de l'accompagnement multidimensionnel s'élève à 2600 € par an et par projet testé.

Les frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, de carburant de chaque projet testé sont à la charge de la personne en test ; ils lui sont facturés au réel par la Communauté de Communes.

Une participation au frais de gestion du logiciel de gestion est versée annuellement à BGE Aveyron ; son montant correspond à 10% de la marge brute de l'activité.

Cet ensemble de frais tend à correspondre aux charges d'exploitation d'une activité de production maraîchère.

Portraits de personnes passées par le test au sein de l'ETA La Combe

L'espace-test agricole La Combe a accueilli des profils variés de porteurs et porteuses de projet en maraîchage bio. Voici une courte présentation de ces personnes.

Thibault : un test en maraîchage diversifié. Il a planté en parallèle du test la vigne sur ses terres de manière à avoir une production optimale lors du lancement de son activité. Il s'est installé en 2018 à Montlaur.



→ <https://urlz.fr/9Fpy>

Margot et Mathieu : un parcours en test pour développer un projet de reprise d'une ferme maraîchère en couple. Leurs parcours, précédé d'une formation « BPREA maraîchage en agriculture biologique » au CFPPA La Cazotte à Saint-Affrique pour Margot, leur a permis de valider et concrétiser progressivement leur projet. A sa sortie de test Mathieu réalise un Contrat Emploi Formation Installation (CEFI) avec les cédants. Margot sort de test en 2020. Ils sont aujourd'hui installés en GAEC sur la commune du Viala-du-Tarn.



→ <https://www.youtube.com/watch?v=QsiMUCXjRg4>

Chanelle et Hélène : un test en maraichage diversifié avec technique bio intensive sans mécanisation. La première année a permis de valider la technique et de réaliser les ajustements nécessaires pour être optimale en seconde année. Sortie de test en janvier 2020 et 1^{ère} saison dans le Gers en 2022 !



→ <https://urlz.fr/9Fqb>

Julie et Sylvestre arrivent en sud-Aveyron après avoir rencontré de grosses difficultés d'accès au foncier en Ile-de-France. Leur parcours en test leur permet d'acquérir compétences, reconnaissance et intégration dans le territoire. Ils s'installent maraichers sur la Commune de Calmels et le Viala fin 2023.





Adeline et Etienne ont choisi de tester un projet agricole en couple suite à plusieurs années de pratique du maraîchage à travers du salariat, du woofing et des stages. Entrés en test en mai 2022, leurs parcours ont éclairé leur choix en sortie de test : l'installation pour Etienne et un temps de réflexion sur son projet professionnel pour Adeline.

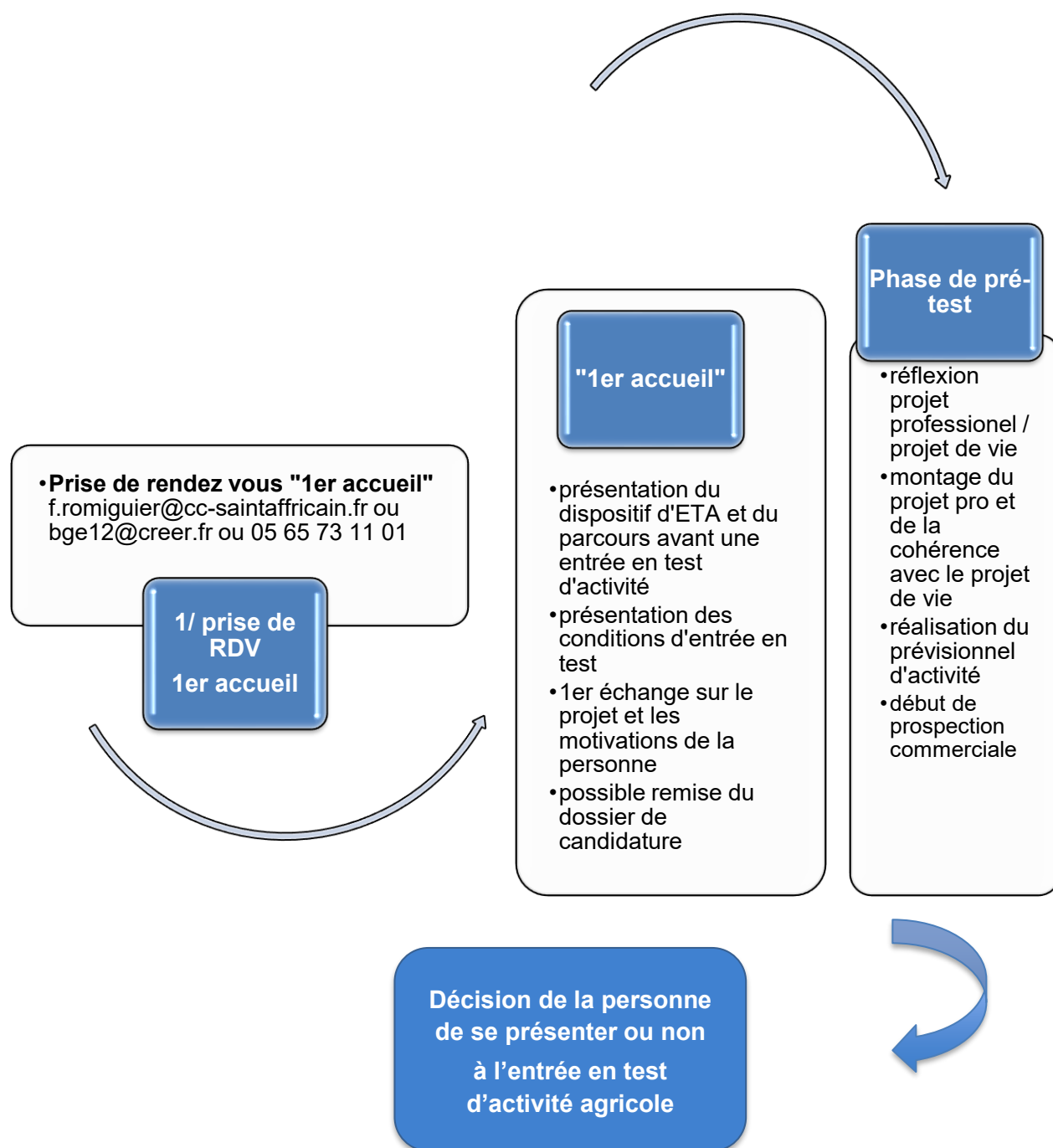


Après une formation BPREA en maraîchage bio au CFPPA de la Cazotte, Sarah se teste depuis l'automne 2022 ; Jason la rejoint rapidement pour tester leur projet collectif puis décide de stopper son test en mai 2023. Quant à Sarah, elle a décidé de s'installer en association et recherche activement du foncier, bâti et habitat pour concrétiser son projet agricole en sortie de test dès septembre 2025.



Léna réalise son BPREA et entre en test dans la foulée en septembre 2024 ; son parcours lui permet de prendre conscience et comprendre que le maraîchage professionnel n'est pas fait pour elle et elle décide de sortir de test en juin 2025.

Présentation du parcours avant entrée en test



Contacts

- Fanny Romiguier, coordinatrice de l'ETA
f.romiguier@cc-saintafricain.fr ou 05.65.99.49.56
- Sophie Cailhol, accompagnatrice BGE et couveuse Altitude
bge12@creer.fr ou 05.65.73.11.01